

CONDITIONS GENERALES DE ALICE KIEFFER ET SACRÉ SOURIRE

- 1 – **OBJET** : Le présent abonnement et les conditions générales de ventes ont pour objet de régler les relations contractuelles entre l'auto-entrepreneur de nomme « Alice Kieffer » et l'Association « Sacré sourire » et l'adhérent. Après avoir vu et essayé les cours proposés, l'adhérent accepte de souscrire avec Alice Kieffer et Sacré sourire un contrat d'abonnement nominatif et incessible. Par conséquent, il est seul autorisé à venir aux cours selon un prix et des modalités indiqués aux présentes.
- 2 – **PRESTATIONS** : L'adhérent bénéficiera de l'ensemble des cours proposés pendant la durée de son abonnement danse Bollywood, yoga et stages. L'abonnement souscrit donne un droit d'accès aux salles où ont lieu les cours.
- 3 – **MODALITES** : L'adhérent ne peut prétendre à aucune modification ou remboursement de son abonnement, si Alice Kieffer et Sacré sourire modifient les prestations fournies (horaires, locaux,...), notamment dans l'intérêt de l'adhérent ou de sa sécurité, ainsi qu'en cas de fermeture temporaire décidée par Alice Kieffer et Sacré sourire (ex : formation, vacances scolaires...) d'une durée inférieure à 8 jours.
- 4 – **DURÉE – RESILIATION** : L'abonnement comptant est souscrit pour une durée de terminée par cycles et an (= 10 mois), stages ; Le choix de l'adhérent vaut jusqu'au terme prévu et indiqué au présent contrat. A l'expiration de sa durée initiale, l'adhérent devra renouveler son abonnement. Pour tout abonnement l'adhérent bénéficie alors d'une faculté de résiliation à tout moment de son abonnement, moyennant **un pré avis obligatoire de 2 mois** si bien que le terme du contrat interviendra à l'issue de ce délai. La résiliation devra exclusivement être effectuée auprès de Alice Kieffer par la signature d'une demande écrite et tablée en double exemplaires, dont un sera remis à l'adhérent.
- 5 – **PRIX – PAIEMENT** : Les abonnements sont soit à **paiement immédiat** soit par mensualité, par cycles. **Les chèques seront à remettre dans leur totalité lors de l'inscription.** En cas d'augmentation des tarifs, l'adhérent bénéficiera des précédents tarifs jusqu'au renouvellement de son abonnement. En cas de prélèvement automatique, l'adhérent s'oblige à signer le jour de l'adhésion, l'autorisation nécessaire à la date convenue la mise en place des mensualités et à acquitter le premier mois d'abonnement. Tout changement de domiciliation bancaire devra être signalé par l'adhérent, de sorte qu'il n'existe pas d'interruption ou d'incident de paiement. Quel que soit le mode de paiement, et en cas d'impayé, l'adhérent accepte de régler, sous huitaine, par tout autre moyen le règlement qui est dû à Alice Kieffer et Sacré Sourire lequel sera majoré de frais bancaires et/ou de gestion fixes forfaitairement à 20 € TTC.
- 6 – **DOCUMENTS A FOURNIR – CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION** : L'adhérent déclare que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général et plus particulièrement toutes les activités dispensées par Alice Kieffer et Sacré Sourire, dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance. L'adhérent s'engage à **remettre au plus tard dans les 15 jours de la signature du contrat** un certificat médical d'aptitude ou de non contre indication à la pratique desdites activités, qui devra être daté de moins d'un mois. A défaut de cette justification, l'adhérent ne peut invoquer la résiliation du contrat en cas de maladie, d'infection congénitale ou acquise, de conséquence d'accident dont le diagnostic a été porté antérieurement à la signature du contrat. Cette disposition s'applique à tout mineur âgé d'au moins 16 ans qui de surcroît s'abonne et qui devra fournir également une autorisation parentale.
- 7 – **ABSENCE D'UTILISATION DE L'ABONNEMENT** : Si l'adhérent n'utilisait pas l'abonnement souscrit pour toute raison n'engageant pas la responsabilité d'Alice Kieffer et Sacré Sourire, il ne pourrait prétendre à aucun remboursement, ni à aucune prorogation d'abonnement, possibilité de le transférer à un proche ou un ami.. Toutefois, les cas de déménagements et/ou de mutation professionnelle à plus de 20 km d'Alice Kieffer et Sacré Sourire d'origine, pourront être considérés comme un motif de rupture anticipée du contrat ; les deux mois de préavis tant acquis et dus à Alice Kieffer et Sacré Sourire; les cas de blessure ou maladie entraînant un arrêt de 3 semaines minimum, ainsi qu'une grossesse pourront être considérés comme un motif de suspension du contrat. En toute circonstance, un justificatif devra être présenté à Alice Kieffer et Sacré Sourire. La rupture ou la suspension du contrat ne seront prises en compte qu'à partir du 1er jour du mois suivant la demande de l'adhérent qui devra s'effectuer exclusivement par écrit à Alice Kieffer. Possibilité de suspendre **2 fois** l'abonnement sur l'année, les 10 mois seront étalés sur 12 mois maximum.
- 8 – **ASSURANCE** : Alice Kieffer et de Sacré Sourire sont assurés pour les dommages engageant leur responsabilité civile. La responsabilité d'Alice Kieffer et de Sacré Sourire ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité. Les incapacités de toutes natures, les préjudices patrimoniaux ou personnels doivent faire l'objet d'une assurance personnelle par l'adhérent auprès de la compagnie de son choix. En cas d'accident, l'adhérent est tenu d'en faire la déclaration dans un délai de 48 heures. Alice Kieffer et Sacré Sourire n'est pas responsable des objets perdus, volés, ou détériorés dans l'enceinte des salles. En toute circonstance, sa responsabilité civile ne saurait excéder le montant de l'abonnement souscrit.
- 9 – **RESILIATION** : Alice Kieffer et Sacré Sourire se réservent le droit de résilier de plein droit aux torts exclusifs de l'adhérent, le contrat pour les motifs suivants : attitude ou comportement fautifs entraînant un risque ou un inconvenient pour elle-même ou pour les autres adhérents, tout incident de paiement, non-respect du règlement intérieur, sans que cette liste soit considérée comme exhaustive. Cette résiliation qui s'effectuera par l'envoi d'une lettre recommandée à l'adhérent, aura pour conséquence l'exigibilité immédiate des sommes qui seraient encore dues par l'adhérent jusqu'au terme de la période d'engagement.
- 10 – **LOI APPLICABLE** : Ces présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français. Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître de leur application. Si elles n'y parviennent pas, elles soumettront le litige au tribunal compétent.
- 11 – **COSTUMES, DÉCORS, ACCESSOIRES** : Sacré Sourire fournit en partiel des costumes et accessoires pour les spectacles. Une participation financière supplémentaire vous sera demandée pour les accessoires, legging doré et bustiers personnels. Le prêt des costumes n'exclut pas un **dédommagement** en cas de perte, vol, déchirure,...
- Ces conditions générales de vente font partie intégrante du contrat d'abonnement de la société exploitante. L'adhérent reconnaît expressément les avoir lues, comprises et acceptées. Faire précéder la date et signature du client de la mention : « lu et approuvé ».**